
[CGT] CST du 15 juin - Tableau des emplois c'est toujours CONTRE

À partir de Syndicat CGT <syndicat.CGT@paysdelaloire.fr>

Date Mar 16/06/2026 14:00

Cci Liste REGION <ListeREGION@paysdelaloire.fr>; Liste des Coll. d'Elus <CollaborateursdElus@paysdelaloire.fr>; Liste Agents EPLE (Office 365) <ListeAgentsEPL-0365@paysdelaloire.fr>; DIALOGUE.SOCIAL <DIALOGUE.SOCIAL@paysdelaloire.fr>

Message à tous les agents de la collectivité.

Cher.e.s collègues,

Notre employeur a présenté le même rapport que le 4 juin dernier.

Pour autant la CGT a fait une déclaration :

La baisse d'activité, pour la CGT, n'est toujours pas objectivée et il serait plus honnête de mentionner plutôt atteindre l'objectif de 100 postes en moins en 2027.

On atteint, avec ce qui est présenté ce jour, 44 postes supprimés depuis janvier 2025.

Ainsi, ce rapport supprime 10 postes (2A 3B 5C)

Compte tenu du recours à un expert certifié pour analyser les risques psychosociaux voté en F3SCT et dont les conclusions seront rendues le 30 juin, la CGT renouvelle sa demande d'un **moratoire sur la suppression des postes** dans cette attente et ce jusqu'à ce que l'analyse de la charge de travail réelle soit clairement établie.

La CGT souhaite connaître le nombre agents en attente de nomination à la suite de réussite à concours ou promotion interne ?

Promotion Interne.

On avait découvert avec ce rapport le 4 juin les possibilités maximums de la promotion interne à savoir 69 promotions.

Par communication de la DRH aux encadrants, que nous nous sommes procuré, nous découvrons :

- C Agent de maîtrise 100% 45 possibilités utilisées ?
- B technicien 114 candidats 4 possibilités utilisées ?
- B rédacteur 63 candidats 10 possibilités utilisées ?
- A attaché 45 candidats 7 possibilités selon la notice toutes les possibilités ne sont pas utilisées sous prétexte que le niveau attendu forte expertise ou management n'est pas acquis par les candidats. Combien de nominations ? pourquoi le rapport n'est pas mis à jour ?
- A ingénieur 10 candidats 3 possibilités utilisées ?

Avancements de grade

- C avancement à 100% pour les agents avec avis favorable combien ?
- B selon la notice de la DRH possibilités élargies combien ?
- A décision unilatérale nous conforme aux lignes directrices de gestion. Vous semblez confondre prise en compte des services tout au long de la carrière pour obtenir un avancement et le poste occupé.
- Ainsi pour passer au grade d'attaché principal ou ingénieur principal il faut être chef de service ou directeur de projet ou chef de pôle ou chef de projet avec forte transversalité (notion non définie) ! vous oubliez les adjoints aux chefs de services souvent ex chefs de pôles ! Ceci pour le premier et seul grade de ces cadres d'emploi : pour la CGT cela ne contribue pas à l'attractivité de la collectivité et introduit une règle qui n'a pas fit l'objet d'une actualisation des lignes directrices de gestion.
- Attaché ou ingénieur hors classe mais aussi pour l'échelon spécial il faut désormais être aux fonctions de directeur ou directeur adjoint.
- Administrateur en chef ou ingénieur en chef ou conservateur en chef réservé aux directeurs

Combien de nominations ?

Nous apporterez-vous des réponses ou devons nous compiler les informations des tableaux publiés le 29 juin ?

Au dernier CST, la CGT avait insisté pour avoir communication du calendrier de retour aux agents et la date de notification des décisions. Une information nous a été faite en CST puis précisée par la suite.

En revanche, concernant les collègues des lycées, la CGT ne comprend pas pourquoi c'est le secrétaire général qui est destinataire ?

En effet, des agents ont été informés par des collègues d'autres lycées (le tableau envoyé concernait tous les agents des lycées) alors qu'un message aux encadrants serait plus efficace et garant d'une information plus rapide.

La réunion bilatérale sans éléments sur les candidats/possibilités, le manque de communication vis-à-vis des représentants du personnel, l'application de règles non existantes dans les lignes directrices de gestion contribue une nouvelle fois au sentiment d'absence de justice et à la perte de sens donné par la collectivité avec un risque de désengagement.

Aucune réponse !

La CGT a voté contre.

La CGT a posé également la question des départs successifs de la collectivité de 2 DGA et du DGS. Il s'agit de la vie traditionnelle d'une collectivité selon notre employeur. Le nouveau DGS arriverait en septembre nous a t on informé.

Bonne journée.

Le syndicat CGT de la Région des Pays de la Loire



Messagerie : syndicat.cgt@paysdelaloire.fr

Téléphone du local à Nantes : 02 28 20 66 06

Permanences : mardi mercredi jeudi de 8h à 15h30 à Nantes

Rendez vous possible sur demande